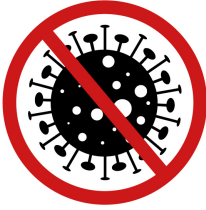


**NE LUI LAISSONS AUCUNE CHANCE
NE BAISSONS PAS LA GARDE**



GESTION DE CRISE COVID-19

Communiqué

Nouvelles mesures préfectorales pour lutter contre la propagation de la Covid-19 :

**Le port du masque devient obligatoire dans les rues de 7h à Minuit
pour toute personne de 11 ans et plus**

Sans grande surprise au regard de la recrudescence constatée depuis plusieurs jours dans la propagation de la Covid-19, le Préfet a décidé des nouvelles mesures applicables sur Le Havre et les communes limitrophes, dont Gonfreville l'Orcher.

Cette décision implique de nouvelles mesures destinées à endiguer la circulation du virus.

Ainsi, **le port du masque devient obligatoire dans tout l'espace public de 7h du matin à minuit**, donc notamment dans les rues, pour toute personne de 11 ans et plus. L'utilisation des équipements sportifs fermés (salles de sport, gymnases) sera exclusivement limitée aux scolaires et aux jeunes licenciés sous encadrement et dans le respect strict des protocoles arrêtés (voir le reste des mesures dans l'arrêté ci-après publié).

En revanche, il n'y a pas pour l'heure de restriction dans les déplacements.

Quoi que l'on puisse penser de la gestion de cette crise par le Gouvernement et des mesures mises en place, j'invite les Gonfrevillais.es à les respecter et à faire preuve d'une grande responsabilité civique, notamment pour ne pas avoir à subir demain des restrictions encore plus fortes, comme celles en vigueur dans certaines métropoles avec l'instauration d'un couvre-feu.

Tant que nous n'en sommes pas sortis, la priorité demeure la protection de chacun et des personnes que nous sommes amenés à côtoyer.

Je tiens également à exprimer au nom de la Municipalité notre plus totale solidarité envers les personnels soignants et les personnels du secteur médico-social qui doivent enfin obtenir tous les moyens que nécessitent leur métier et un système de santé à la hauteur des besoins.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre participation active aux protocoles sanitaires en vigueur.

Le Maire